

Image not found or type unknown



Avertir main courante ou plainte

Par **melia**, le **28/04/2009** à **19:19**

Bonjour,rnrnJ'envisage de porter plainte ou une main courante contre une personne pour harcèlement (coup de fil anonyme,piratage) Bref je souhaite savoir comment la police avertie la personne est ce par courrier recommandé ou visite "surprise"a son domicile.rnMerci de votre aide

Par **frog**, le **28/04/2009** à **19:32**

Généralement, on envoie un courrier ou on passe un coup de fil. Les deux sont des convocations auxquelles il convient de répondre sous peine de sanctions. D'habitude, l'invitation est formulée de façon vague, il est question d'audition "dans le cadre d'une affaire vous concernant".rnrnAller chercher le client chez lui, ça ne se fait pas (ou alors faut que le mec ait omis de répondre aux précédentes invitations).rnrnTout ceci ne vaut que dans le cas d'une plainte.